

ATTACHÉ D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES			
<p align="center">CONCOURS EXTERNE Ouverture inscriptions : fin janvier Clôture inscriptions : mi-février Début avril (épreuves écrites)</p>			i-EPrépa
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	COEFFICIENT	DUREE	MODULES CORRESPONDANTS
Réponses à cinq à huit questions relatives au droit public, aux administrations publiques, à la gestion des ressources humaines, à l'économie, aux questions européennes et aux finances publiques	3	4H	Finances publiques Politiques publiques Droit européen Droit public (Pas d'entraînements spécifiques à cette épreuve)
Rédaction d'une note à partir d'un dossier relatif aux problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux du monde contemporain permettant de vérifier les qualités de réflexion, d'analyse, de synthèse et de rédaction du candidat	4	4H	Politiques publiques Note de synthèse
EPREUVES D'ADMISSION			
Entretien avec le jury appuyé par une fiche individuelle de renseignements destiné à apprécier les qualités personnelles du candidat, ses connaissances administratives générales et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un attaché d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelles.	5	25 mn (5 mn présentation + 20 mn oral)	Module admission

CONCOURS INTERNE Ouverture inscriptions : fin janvier Clôture inscriptions : mi-février Début avril (épreuves écrites)			i-EPrépa
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	COEFFICIENT	DUREE	MODULES CORRESPONDANTS
Rédaction d'une note à partir d'un dossier relatif aux missions et compétences exercées par la collectivité parisienne et à son organisation et fonctionnement, permettant d'apprécier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat et sa capacité à formuler des propositions et à dégager des solutions.	4	4H	Politiques publiques Note de synthèse
Réponses à dix ou quinze questions portant sur des questions de gestion des ressources humaines, de droit administratif, de finances publiques et de marchés publics.	2	3H	Droit public Politiques publiques Finances publiques (Pas d'entraînements spécifiques à cette épreuve)
EPREUVES D'ADMISSION			
Exposé du candidat appuyé par un dossier RAEP lui permettant de mettre en valeur son parcours et son expérience professionnelle, suivi d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les compétences qu'il a acquises et développées au regard des fonctions visées, sa motivation, ses connaissances sur le cadre administratif et institutionnel de la Ville de Paris et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un attaché d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelles.	5	25 mn (10 mn exposé + 15 mn oral)	Module admission